

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9421**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), spécialité Génie Urbain

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) Modalités d'élaboration de références : CTI	Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 341 Aménagement du territoire, urbanisme, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ingénieur de l'EIVP traite de l'ensemble des domaines liés à la conception, la réalisation, la gestion et l'exploitation des villes. Sont intégrés dans son action les paramètres actuels du développement durable. Ses domaines de compétences sont :

- l'aménagement d'espaces publics,
- la qualité de l'environnement (déchets, nuisances sonores, qualité de l'air),
- les transports et la mobilité,
- les infrastructures et les réseaux (transport des eaux propres et usées, assainissement),
- la construction de bâtiments.

L'ingénieur en Génie Urbain a la capacité à appréhender chaque projet dans sa globalité tout en utilisant sa culture d'ingénieur pour en traiter les aspects scientifiques.

- *Dimension générique propre à l'ensemble des titres d'ingénieur. La certification implique la vérification des qualités suivantes :*

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques et de modélisation, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité ; analyse et maîtrise des risques.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise du français et d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique professionnelle.

- *La dimension spécifique à l'EIVP :*

Coordonner un projet d'aménagement urbain dans ses 3 phases diagnostic, schéma directeur et aménagement d'une partie du territoire étudié

Concevoir un projet d'architecture urbaine

Concevoir un projet de déplacement urbain

Superviser et commander une étude générale sur la gestion des déchets

Superviser et commander une étude générale sur la gestion des réseaux d'eaux et d'énergies

- *Les compétences transversales :*

Concevoir, conduire et gérer un projet dans sa globalité

Utiliser les outils et techniques les plus évolués de l'informatique appliquée aux domaines de génie urbain (SIG, SID, CAO-DAO, etc ...)

- *Les compétences de Management :*

Organiser, diriger, et animer une équipe de travail,

Mettre en œuvre une politique de gestion d'entreprise, gérer les documents administratifs, juridiques et financiers nécessaires à l'administration d'une entreprise

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les ingénieurs diplômés travaillent dans les services des collectivités territoriales, en particulier de la Ville de Paris, ainsi que les entreprises publiques et privées chargées d'aménagement ou de gros-œuvre dans le domaine urbain, l'environnement, la mobilité et les infrastructures en général.

La gamme des fonctions occupées par l'ingénieur en génie urbain est très large, elle va de la conception, à la mise en œuvre, au suivi et contrôle des projets et services qui lui sont confiés.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1101 : Architecture du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisation générale de la scolarité et modalités pédagogiques:

Cycle d'études supérieures sur 6 semestres de formation complété par 4 stages dont un travail de fin d'études (TFE) normalement en entreprise :

- Semestre 1 et 2 : acquisition des bases scientifiques et savoirs fondamentaux. Accent mis sur l'environnement. Stage ouvrier durant 3 semaines en position de exécutant opérationnel ; stage encadrement de 8 semaines en tant que responsable d'une équipe. Semestre 3 : approfondissements sur le thème construction. Semestre 4 : approfondissement sur le thème eau et l'informatique ; Semestre 5 : le thème principal à développer est l'espace urbain, Semestre 6 : stage de fin d'études de 4 à 6 mois avec une position de niveau ingénieur avec la mise en œuvre globale d'un projet.

- La réalisation de projets est obligatoire et fait partie intégrante de la formation (projet Environnement, projet Construction, projet Eau, projet informatique, projet Management, projet Espace Public).
- Il existe la possibilité de se spécialiser au cours de l'un de leurs semestres de formation avec plusieurs écoles françaises partenaire (dont Ponts-Paritech, ESTP, ENTPE, ENGESS) ou à l'étranger dans une université partenaire.
- Ouverture à l'international : anglais obligatoire (TOEFL 550); deuxième langue étranger obligatoire et un séjour (stage ou cursus scolaire) obligatoire à l'étranger pendant deux mois minimum
- Les étudiants de troisième année ont la possibilité de poursuivre en parallèle de leur dernière année à l'EIVP, un master en Génie Urbain (cohabilité avec l'UPMLV dans le cadre du PRES Paris EST),

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> · Avoir terminé avec succès le programme des 6 semestres à l'EIVP ou dans un établissement partenaire, · Avoir obtenu 180 crédits ECTS sur les trois ans ; · Avoir obtenu sur l'ensemble de la scolarité (2 ou 3 ans) une moyenne générale pondérée au moins égale à 12, · Justifier du niveau B2 en anglais ou avoir obtenu le TOEFL (ou équivalent) avec un nombre de points égal ou supérieur à 550, · Ne pas être proposé pour l'exclusion ou le redoublement pour des raisons disciplinaires, · Avoir effectué 2 mois minimum à l'étranger, · Avoir validé l'ensemble des stages prévu dans le plan de formation, y compris avec la rédaction du rapport et la soutenance du projet de fin d'études. <p>L'évaluation des acquis des étudiants est faite par un contrôle de connaissances (examens écrits, contrôle continu, présentation de projets) dont le jugement est exprimé par une notation de 0 à 20. Les résultats obtenus permettent d'acquérir ou pas dans chaque module des crédits ECTS. Chaque année scolaire permet d'acquérir 60 crédits ECTS.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Validation par un jury de reconnaissance de la validation des acquis d'expériences conforme au règlement intérieur de l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master (décret 2002-480 du 8 avril 2002).</p> <p>Autres certifications :</p> <p>Possibilité de certification conjointe avec d'autres écoles partenaires</p>	<p>Les étudiants de l'EIVP ont la possibilité de suivre des semestres de formation dans des universités partenaires</p> <p>Doubles diplômes avec établissements partenaires</p>

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Première habilitation liste du 21 juillet 1971 parue au JORF du 21 juillet 1971 des écoles publiques des écoles techniques privées habilitées par la commission des titres d'ingénieurs à délivrer un diplôme d'ingénieur ensemble la lettre du 9 mars 1971 du ministre de

l'éducation nationale

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002).

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de diplômés en 2007 : 58 (19 fonctionnaires), en 2008 : 66 (21 fonctionnaires)

Nombre diplômés prévu en 2009 : 67 (moins d'un tiers comme fonctionnaires de la ville de Paris)

Evolution pour 2010 : environ 70 (moins d'un tiers comme fonctionnaires de la ville de Paris)

Autres sources d'information :

EIVP

Lieu(x) de certification :

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) : Île-de-France - Paris (75) [paris]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :